

Ecole élémentaire publique Raymond Terrenq

BAZIEGE

INFORMATION DES FAMILLES

sur le Plan Particulier
de Mise en Sécurité
(PPMS)

Pour l'année 2024-2025, plusieurs exercices PPMS sont prévus :

- entrée de personne malveillante (exercice programmé en octobre) ;
- risque naturel ou technologique (exercice programmé au 3^{ème} trimestre).

Parallèlement au PPMS, 2 exercices d'alerte incendie sont effectués sur l'école :

- 1^{er} exercice effectué le 19/09/2024 ;
- 2nd exercice programmé au 2nd trimestre.

**LES BONS REFLEXES EN
CAS DE RISQUE MAJEUR**

Informations

Madame, Monsieur,

En complément du dispositif d'alerte incendie, l'école dispose d'un

Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) en cas d'alerte au risque majeur.

Chaque risque majeur fait l'objet d'une procédure de mise à l'abri : le PPMS définit les comportements à adopter, les actions à mener et le rôle de chacun.

Ce plan est prévu pour garantir la sécurité de tous dans l'attente des secours ou la fin de l'alerte.

Les informations présentes dans ce document vous permettront de comprendre les consignes à respecter pour permettre le bon fonctionnement de ce plan.

Lisez bien ces consignes qui vous concernent.

Merci de les respecter.

La sécurité de tous dépend du comportement de chacun.

CONSIGNES AUX PARENTS

LES BONS REFLEXES EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR NECESSITENT VOTRE MISE EN SURETE DES QUE VOUS PRENEZ CONNAISSANCE DE LA SITUATION DE CRISE



RESTEZ OU REGAGNEZ UNE ZONE SECURISEE.



NE SORTEZ PAS. N'ALLEZ PAS CHERCHER VOTRE ENFANT.

Vous mettriez votre vie et la sienne en danger et vous génèriez les déplacements des services de secours.

Protégez-vous : l'établissement protège votre enfant.



NE TELEPHONEZ PAS.

Eteignez vos portables afin de laisser libre le réseau pour les services de secours.

Toutes les informations et le suivi de la situation de crise sont disponibles de façon officielle sur :



France Inter : 88.1
France Bleu : 90.5
Sud Radio : 101.4

Les types de risques majeurs

- Risques naturels météorologiques (inondations, tempêtes, ...)
- Risques technologiques: risque nucléaire, risque industriel (zone SEVESO), rupture de barrage (inondation)
- Risques liés au transport de marchandises : matières dangereuses par la route et voie ferrée
- Risques d'entrée de personnes malveillantes

L'alerte

L'alerte est déclenchée par le préfet, le maire ou directement le directeur de l'école.

L'information

L'information est diffusée grâce au réseau de radios. Un panneau d'alerte est affiché devant l'école (cas de risques naturels ou technologiques uniquement).

La mise en sûreté

Moyens matériels : des mallettes de première urgence sont à disposition. Leur contenu permet la sécurisation du lieu et l'organisation de la vie dans l'attente des secours.

Moyens humains : les personnels de l'école contribuent à la réalisation du plan ainsi que les élèves qui bénéficient d'une formation par exercices de simulation 2 fois par an.

La mise en oeuvre sur l'école

- En cas de confinement (risque nucléaire, tempête, accident industriel): les élèves sont mis à l'abri dans des zones sécurisées.
- En cas d'évacuation (inondation de plaine, rupture de barrage, détérioration majeure du bâtiment) : les élèves sont évacués selon les cas vers les étages du bâtiment principal, le secteur du phare ou la plaine d'amont.
- En cas d'entrée d'une personne malveillante : les élèves sont mis à l'abri et respectent le silence dans l'attente des secours, ou sont évacués si les conditions de sécurité le permettent.